

# Plusieurs possibilités pour vous informer & vous faire accompagner

## En rencontrant le référent local lors des permanences sur le territoire

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05 64 10 00 48  
Prendre rendez-vous à la permanence de votre choix.

### AVRIL

Mardi 2 Avril

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 3 Avril

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

### JUIN

Mardi 25 Juin

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 26 Juin

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

### SEPTEMBRE

Mardi 17 Septembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 18 Septembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

### OCTOBRE

Mardi 15 Octobre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 16 octobre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

### NOVEMBRE

Mardi 12 Novembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 13 Novembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

### DÉCEMBRE

Mardi 10 Décembre

- De 9h à 12h à la salle de la Trésorerie de Corrèze
- De 14h à 17h à la mairie de La Roche-Canillac

Mercredi 11 Décembre

- De 9h à 12h au CCAS de la Ville de Tulle
- De 14h à 17h à la mairie de Chamboulive

## Par téléphone

En contactant des conseillers spécialisés au 05 64 10 00 48  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

[macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)

# Ma Commune Ma Santé

LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE  
SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO



Ma Commune Ma Santé

Contact : 05 64 10 00 48  
Services conseils & souscription :  
[macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)



## Une couverture santé collective et négociée



Tulle aggro met en place le dispositif proposé par ACTIOM afin que l'ensemble des habitants du territoire puisse bénéficier d'une complémentaire santé à prix réduit. La communauté d'agglomération souhaite permettre à tous ceux qui limitent leurs soins de santé, faute de moyens, d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix. La communauté d'agglomération a conclu un partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) qui négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

## L'association ACTIOM

*Notre force, la Mutualisation !*



L'association ACTIOM « Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, *Ma Commune Ma Santé* est la réponse adaptée pour des centaines de communes partout en France.



*Favoriser le retour à l'accès aux soins et économiser sur vos cotisations mensuelles.*

*Ma Commune Ma Santé* s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et / ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

## Qui peut en bénéficier ?



- Les habitants de Tulle aggro (résidence principale ou secondaire)
- Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux installés sur le territoire
- Les employés territoriaux ou les agents municipaux travaillant sur le territoire
- Les membres de l'association ACTIOM (Cotisation annuelle de 12€)

## Tulle aggro, engagée dans un Contrat Local de Santé aux côtés de partenaires locaux et des professionnels de santé, souhaite simplifier et encourager l'accès aux soins pour tous.

Le dispositif *Ma commune, Ma santé*, permet :

- D'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- De rencontrer votre référent local lors des permanences
- De bénéficier des outils et des services *Ma Commune Ma Santé* (conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...)



## Des solutions adaptées pour tous

**Le choix d'une solution adaptée :**

- 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties
- Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

**Des tarifs mutualisés :**

- Négociés par tranche d'âge
- Gratuité dès le 3<sup>ème</sup> enfant
- Réduction tarifaire pour le conjoint

**Des avantages :**

- Pas de sélection médicale
- Prestations sans délai de carence
- Tiers payant (pas d'avance de frais)
- Assistance santé 24h/24h
- Des réseaux de soins performants (ACTIL, Kalivia et Itelis)
- Des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
- Des bonus fidélité

